

Bruxelles, le 12 Octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE « COMITE EUROPEEN DES ENTREPRISES VINS » (CEEV) SALUE LA PROPOSITION LEGISLATIVE DE LA COMMISSION SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET SA VOLONTE DE NE PAS REMETTRE EN CAUSE LES EQUILIBRES DU SECTEUR VITIVINICOLE.

Les entreprises européennes vinicoles notent que la proposition de la Commission respecte les équilibres politiques de l'OCM vin intervenus lors de la réforme de 2008.

Bruxelles, le 12 Octobre 2011 - Le CEEV salue la proposition législative de la Commission européenne sur la Politique Agricole Commune (PAC) et sa volonté claire de ne pas remettre en cause les compromis politiques issus de la réforme de l'OCM vin de 2008.

Il était important que la mise en œuvre de cette réforme encore récente puisse se poursuivre dans un cadre réglementaire stabilisé et qui donne des perspectives claires à la filière. L'intégration de l'OCM vin à l'OCM unique laissait craindre une perte de spécificité pour notre filière. Il apparaît de cette proposition qu'elle est respectée, malgré la complexité juridique de l'édifice.

En consolidant les mesures de soutien dynamiques comme les investissements, la promotion ou la restructuration, en garantissant le rôle renforcé des organisations interprofessionnelles du secteur vitivinicole, en maintenant les mesures réglementaires par exemple en terme d'étiquetage ou de pratiques œnologiques, la proposition d'OCM unique offre un cadre favorable à l'amélioration de la compétitivité de la filière pour continuer la reconquête des parts de marché pour les vins européens et maintenir la dynamique commerciale, notamment à l'exportation.

« La proposition de la Commission, en respectant les grands équilibres politiques de 2008 pour le secteur du vin nous permet de continuer à mettre en œuvre la réforme dans un environnement stabilisé », a déclaré Lamberto Vallarino Gancia, Président du CEEV. « La Commission doit remettre pour fin 2012, comme l'a confirmé ce jour le Commissaire européen à l'Agriculture devant le parlement européen, un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la nouvelle OCM. Il conviendra, à la lumière des conclusions de ce rapport, de mesurer l'opportunité, ou non, de retoucher certains aspects de la réforme. »

-----FIN-----

Pour plus d'information, veuillez contacter:

José Ramón Fernandez
Secrétaire Général
ceev@ceev.be
Tel : +32 2 230 99 70
Gsm : +32 495 28 18 42



Note aux rédacteurs

Le **Comité Européen des Entreprises Vins** (CEEV – “Comité Vins”, www.ceev.be) représente l’industrie et le commerce des Vins dans l’Union européenne: *vins tranquilles, vins aromatisés, vins mousseux, vins de liqueur et autres produits de la vigne*. Il regroupe 24 organisations nationales. Avec plus de 7 000 entreprises, principalement des PME et plus de 200 000 emplois directs dans l’UE, ses membres produisent et mettent sur le marché la grande majorité des vins européens de qualité, avec et sans Indication géographique, et font plus de 90% des exportations européennes de vin. Avec presque 6 milliards d’euros d’exportations annuelles, le secteur du vin apporte une contribution de 3 milliards d’euros à la balance commerciale de l’UE.